

DÉPENSES POUR TRAVAILLEUR AUTONOME

Frais de Bureau à Domicile :

- **Loyer ou Hypothèque :**
 - Proportion de votre loyer ou des intérêts hypothécaires correspondant à la portion de votre domicile utilisée pour le travail.
- **Services Publics :**
 - Électricité, chauffage, eau, gaz, téléphone, et internet.
- **Assurance Habitation :**
 - Proportion correspondant à la portion de votre domicile utilisée pour le travail.
- **Entretien et Réparations :**
 - Frais de nettoyage, d'entretien et de petites réparations liés à l'espace de bureau.

Frais de Déplacement :

- **Frais de Véhicule :**
 - Essence, réparations, assurance automobile, entretien, location, et dépréciation (amortissement) de votre véhicule, proportionnels à l'usage professionnel.
- **Stationnement :**
 - Frais de stationnement pour des raisons professionnelles.
- **Frais de Transport :**
 - Billets d'avion, de train, de bus, etc., pour des voyages d'affaires.

Fournitures et Équipements :

- **Papeterie :**
 - Papier, stylos, enveloppes, et autres fournitures de bureau.
- **Matériel de Bureau :**
 - Ordinateurs, imprimantes, logiciels, et autres équipements technologiques nécessaires pour le travail.
- **Fournitures Spécifiques au Métier :**
 - Outils ou matériel spécifique à votre domaine d'activité.

DÉPENSES POUR TRAVAILLEUR AUTONOME

Frais de Télécommunications :

- **Téléphone Portable :**
 - Proportion des frais mensuels liés à l'utilisation professionnelle.
- **Internet :**
 - Proportion des frais mensuels si utilisé à domicile.
- **Abonnements :**
 - Frais pour des abonnements à des services ou logiciels nécessaires pour votre activité.

Dépenses et Promotions :

- **Publicité :**
 - Annonces en ligne, impressions de cartes de visite, dépliants, ou toute autre forme de publicité.
- **Marketing Numérique :**
 - Frais pour la gestion de campagnes sur les réseaux sociaux, la création de sites web, ou le SEO.
- **Frais de Réseautage :**
 - Cotisations à des associations professionnelles, inscriptions à des événements professionnels.

Frais Professionnels et Juridiques :

- **Honoraires de Comptable :**
 - Services comptables pour la préparation de vos états financiers et déclarations fiscales.
- **Honoraires d'Avocat :**
 - Services juridiques liés à votre activité professionnelle.
- **Consultants :**
 - Services de conseil pour le développement de votre entreprise.

DÉPENSES POUR TRAVAILLEUR AUTONOME

Frais de Formation et Développement Professionnel :

➤ **Cours et Formations :**

- Frais d'inscription à des cours, ateliers ou conférences qui améliorent vos compétences professionnelles.

➤ **Abonnements à des Revues Professionnelles :**

- Magazines, livres, ou journaux liés à votre domaine d'activité.

➤ **Certifications :**

- Frais pour obtenir ou renouveler des certifications professionnelles.

Frais Bancaires :

➤ **Frais de Compte Bancaire :**

- Frais liés à la gestion d'un compte bancaire professionnel.

➤ **Frais de Carte de Crédit :**

- Frais de carte de crédit si utilisée exclusivement pour des fins professionnelles.

➤ **Intérêts :**

- Intérêts sur des prêts contractés pour le financement de votre entreprise.

Dépenses de Représentation :

➤ **Repas d'Affaires :**

- 50 % des frais de repas pris avec des clients ou des partenaires d'affaires pour discuter de projets professionnels.

➤ **Frais de Divertissement :**

- Frais liés à des activités de divertissement pour des clients, à condition que cela soit raisonnablement lié à votre activité professionnelle.

DÉPENSES POUR TRAVAILLEUR AUTONOME

Autres Dépenses Potentielles :

- **Assurances Professionnelles :**
 - Frais pour des assurances spécifiques à votre activité (responsabilité civile, assurances de biens).
- **Frais de Permis et Licences :**
 - Paiements pour les permis, licences, ou accréditations nécessaires à l'exercice de votre activité.
- **Cotisations Syndicales ou Professionnelles :**
 - Frais payés à des associations ou ordres professionnels liés à votre métier.
- **Frais de Location :**
 - Si vous louez un espace de bureau ou un atelier distinct de votre domicile.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle couvre les principales dépenses déductibles pour les travailleurs autonomes.

Il est essentiel de conserver tous les reçus et documents justificatifs pour appuyer ces déductions en cas de vérification fiscale.